



« Source de culture, source d'inspiration... »

Volume 13 numéro 2 — Février 2019

Le Bavard d'Upton

www.upton.ca

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0



UN PROGRAMME DOUBLE



EN JOURNÉE
(de 13 h à 16 h)

- * Tire sur la neige
- * Promenade en carriole
- * Maquillage
- * Tir à l'arc
- * Jeux de kermesse
- * Patinage libre
- * Hockey
- * Feu de joie



EN SOIRÉE

(de 18 h 30 à 20 h 30)

- * Feux d'artifice
- * Chansonnier sous un chapiteau chauffé
 - Éric Mayer Hurteau
 - David L. Lazcano
 - (Participants à La Voix en 2007)



Journalier aux travaux publics

Vous pouvez consulter l'offre d'emploi sur le www.upton.ca

COMPTES DE TAXES 2019

Voici les dates prévues pour l'envoi ainsi que les dates des versements pour les comptes de taxes 2019.

- Envoie : 8 février
- 1^e vers. : 11 mars
2^e vers. : 13 mai
3^e vers. : 15 juillet
4^e vers. : 15 octobre



Table des matières

Mot du maire	2
Séance du conseil	3-4
Avis publics	4-6
Informations municipales	7-8
Bibliothèque	9
Organismes du territoire	9-11
Service des loisirs	12-13
Calendrier	14





Guy Lapointe
Maire



Alain Joubert
Conseiller # 01



Nathalie Lavoie
Conseillère # 02



Ghyslain Phaneuf
Conseiller # 03



Claude Larocque
Conseiller # 04



Barbara Beugger
Conseiller # 05



Mathieu Beaudry
Conseiller # 06

Coordonnées :

Bureau municipal :

810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone : 450 549-5611
Télécopieur : 450 549-5045
Courriel : info@upton.ca
Site internet : www.upton.ca

Heures d'ouverture :

Bureau municipal
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)

Service de voirie :
Lundi au vendredi :
horaire variable



Le mot du maire

Bonjour à tous,

L'hiver nous fait définitivement sentir sa présence depuis quelque temps! Bien habillé, quel plaisir d'en bénéficier! Je profite de l'occasion pour vous inviter en grand nombre à participer à notre **4^e édition de Plaisirs d'hiver**, le samedi, 2 février 2019 dès 13 h. Cette année, il y a du nouveau avec la programmation en soirée sous un chapiteau chauffé à partir de 18 h 30. Je vous encourage à consulter notre site Internet upton.ca et notre page Facebook « Loisirs et culture Upton » pour obtenir plus d'information sur cette splendide journée familiale à venir.

La performance de notre municipalité, nous a valu en 2018, une subvention dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Conformément aux normes et aux critères applicables, une somme de 26 950\$ en provenance du Fonds vert a été versée à la Municipalité. Une amélioration de notre performance notamment en ce qui a trait aux matières organiques pourrait se traduire l'an prochain, par une hausse de nos subventions.

Quant à la compensation pour la collecte pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables 2018, selon l'information transmise par RECYC-QUÉBEC, nous recevrons au printemps 2019, une somme de 30 780\$. **Poursuivons nos efforts!**

Au chalet des loisirs, a eu lieu le 14 janvier dernier, une conférence de presse où **les Fermes Burnbrae annonçaient un investissement de 14,2 millions de dollars** pour l'agrandissement et la modernisation de ses installations à Upton. Un projet pour lequel le gouvernement du Québec contribue à la hauteur de 2,5 millions. La Municipalité d'Upton se joint au gouvernement, par un programme de soutien favorisant le maintien des emplois de qualité et les initiatives aux investissements. Ainsi, Les Fermes Burnbrae bénéficient d'un don de terrain de 11 000 mètres carrés, localisé à l'emplacement de l'agrandissement en cours, et d'un crédit de taxes foncières sur ces améliorations, sur 5 ans. *Cet appui financier constitue un placement rentable pour notre petite communauté.*

Pour terminer, j'aimerais rappeler aux citoyens que, selon la **politique de déneigement**, la Municipalité et ses employés affectés au déneigement peuvent souffler et déposer la neige sur les terrains privés, au moyen de la machinerie normalement utilisée pour le déneigement, pourvu qu'elle ne soit pas soufflée directement sur un bâtiment ou un abri d'auto. Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

De la part de vos élus et employés municipaux, profitez des gens que vous aimez, et ce, tout au long de l'année. Joyeuse St-Valentin.


Guy Lapointe
Maire

Services municipaux

Cynthia Bossé	Directrice générale	549-5611
Sylvia Ouellette	Directrice générale adjointe comptabilite@upton.ca	549-5625
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Michael Bernier	Coordonnateur des loisirs loisirs@upton.ca	549-5619
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie incendie@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@mrcacton.ca	549-5626
Achille Kagambega	Chargé de Projet en ingénierie municipale et équipements collectifs ingenierie@upton.ca	549-5184
Fondation Caramel	Agence canine caramelle@telupton.ca	549-2935
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

Séance du conseil municipal

Session ordinaire du 15 janvier 2019

Le conseil municipal approuve les délibérations de la séance régulière du 4 décembre et des séances extraordinaires du 18 décembre 2018.

Les comptes à payer du mois de décembre 2018 au montant de 71 784,08 \$ et les comptes payés pour une somme de 52 735,32 \$ sont approuvés.

Le paiement à Englobe Corp. est autorisé au montant de 2 709,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de contrôle qualitatif lors des travaux de construction du garage municipal.

Le décompte de paiement numéro 5 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général est approuvé au montant total de 260 821,19 \$, incluant les taxes applicables et une retenue provisoire de 10 %.

Le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues pour le financement permanent du projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais, et ce, selon le règlement 2016-274.

Le paiement à l'entreprise Les Services Exp Inc. au montant de 2 217,55 \$, pour le projet de réfection de ponceaux et de voirie, est approuvé.

La mise à niveau vers Antidote 10 pour six postes est autorisée, et ce, pour un montant de 354 \$, plus les taxes applicables et est autorisé l'achat du logiciel Antidote pour le poste au garage municipal, et ce, pour un montant de 129,95 \$, plus les taxes applicables.

Le *Règlement numéro 2018-311 relatif au traitement des élus municipaux* est adopté tel que rédigé.

Le *Règlement numéro 2010-203-20 modifiant le Règlement 2010-203 sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton* est adopté tel que rédigé.

L'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ est renouvelée pour un montant total de 880,33 \$, incluant les taxes.

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2018 est déposé.

Le *Règlement numéro 2012-230-02 modifiant le Règlement 2012-230 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité d'Upton* est adopté.

La prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois janvier 2019 est acceptée pour un budget de 9 534,00 \$.

Le Club 3 & 4 roues du comté de Johnson inc. est autorisé à circuler sur le 20^e Rang jusqu'à la fermeture définitive des sentiers hivernaux 2018-2019.

Une demande est faite auprès du ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un miroir de sécurité au coin de la rue Principale (Route 116) et de la rue Lanoie.

Le Tour CIBC Charles-Bruneau est autorisé à circuler sur le territoire de la Municipalité d'Upton le 4 juillet prochain.

Le Ministère des Transports du Québec est informé de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Séance du conseil municipal / Avis public

Le bilan d'activité du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de décembre 2018 ainsi que les prévisions des dépenses pour les activités des loisirs sont déposés :

Projets	Coûts
Amélioration de la bibliothèque	17 380,24 \$
Fête des bénévoles	2 700,00 \$
Heure du conte	650,00 \$
Fête de la famille	8 469,00 \$
Total :	29 199,24 \$

Un montant de 100 \$ est remis à l'Association québécoise de prévention du suicide.

Le rapport du service d'inspection pour le mois décembre 2018 est déposé.

La demande d'extension de délai du propriétaire du 1047, rue des Muguets est autorisée et les travaux devront être exécutés avant le 1^{er} juillet 2019.

Un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-92 afin de créer la zone 208 est donné.

Le premier projet du Règlement numéro 2019-313 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de créer la zone 208 est adopté.

Une demande est faite auprès du ministère des Transports du Québec pour sécuriser la courbe sur le rang de la Carrière entre le 5^e Rang et la rue Deslauriers.

La directrice générale est mandatée à présenter une demande de financement au programme Emploi d'été Canada pour un stagiaire en environnement et en génie des infrastructures.



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-230-02

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 15 janvier 2019, le règlement numéro 2012-230-02 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2012-230 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité d'Upton ».

Ce règlement modifie à nouveau le règlement 2012-230 afin d'apporter des précisions concernant les avertisseurs de fumée.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 16^e jour du mois de janvier de l'an 2019


Cynthia Bossé
Directrice générale

Avis publics



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-311

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 15 janvier 2019, le règlement numéro 2018-311 intitulé « Règlement sur le traitement des élus municipaux ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 16^e jour du mois de janvier de l'an 2019

Cynthia Bossé
Directrice générale



AVIS PUBLIC *Relatif à une consultation publique*

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2019-313 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone numéro 208 » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2019, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2019-313 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone numéro 208** ».
- 2- Lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2019, le Conseil municipal a adopté le premier projet de « **Règlement numéro 2019-313 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone numéro 208** ».
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 5 février 2018 à 19 h 50** à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2018-313, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2018-313 consiste à créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone commerciale numéro 202, où seraient autorisés les mêmes usages qu'en zone numéro 202 à l'exception des commerces et services reliés aux véhicules, des établissements reliés aux activités de construction et des commerces para-agricoles.
- 5- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de janvier de l'an 2019.

Cynthia Bossé,
Directrice générale

Avis publics



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-203-20

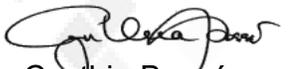
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 15 janvier 2019, le règlement numéro 2010-203-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton ».

Ce règlement modifie à nouveau le règlement 2010-203 afin de revoir les dispositions des annexes « D » et « F » concernant l'ajout de frais supplémentaires pour les inscriptions de non-résident aux programmations des loisirs et la modification des frais pour les permis de construction à usage résidentiel.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 16^e jour du mois de janvier de l'an 2019.


Cynthia Bossé,
Directrice générale



AVIS PUBLIC

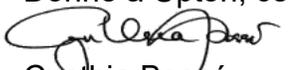
Demande de dérogation mineure

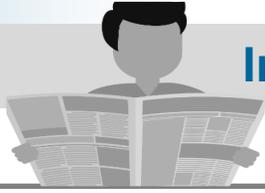
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Cynthia Bossé, directrice générale, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le mardi 5 mars 2019 à 20h00, en la salle du Conseil du bureau municipal au 810 rue Lanoie à Upton, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot numéro : 1 957 372.
Adresse : 1206, rue des Plaines.
Dérogation demandée : Autoriser une distance de 0,37 mètre entre un bâtiment accessoire et la limite de propriété. L'article 7.2.1.3 du Règlement de zonage 2002-90 indique que dans les zones à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, dans le cas d'un bâtiment accessoire isolé, il doit être maintenu une distance minimale de 1,5 mètre de toute ligne de propriété.

Lors de ladite séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Upton, ce 22 janvier 2019.


Cynthia Bossé
Directrice générale



Informations municipales



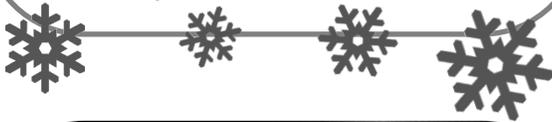
ARTICLE POUR LE JOURNAL MUNICIPAL

Vous pouvez consulter la *Politique de publication dans le journal municipal* sur le site Internet www.upton.ca dans l'onglet publications.

Article 5 : La date limite pour déposer vos articles est le 12 de chaque mois.

Article 3.5 alinéa 8 :

Le journal municipal se réserve le droit de reporter la publication de tout article par manque d'espace selon l'ordre de priorité.



EN PÉRIODE HIVERNALE

Aidez-nous à bien faire notre travail en respectant les règlements en vigueur et en faisant appel au gros bon sens :

- Respectez l'interdiction de stationnement dans la rue durant la nuit;
- Disposez la neige de votre entrée sur votre terrain et non dans la rue;
- Si possible, ne laissez pas votre voiture dans la rue toute la journée pour permettre des opérations de jour;
- Placez votre poubelle à l'intérieur de la limite du trottoir ou de l'asphalte afin d'éviter que l'opérateur du chasse-neige ou du tracteur à trottoir ait à sortir de son véhicule pour déplacer votre bac.

Merci de votre patience et de votre collaboration!

DÉNEIGEZ VOS BALCONS ET AUTRES SORTIES!

Pour votre sécurité en cas d'incendie, les pompiers de votre Service de sécurité incendie, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité Publique, vous invitent à suivre les conseils de sécurité suivants afin de faciliter l'évacuation de votre domicile en cas d'incendie.

Lors d'un incendie, vous pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdrez si la sortie que vous devez utiliser lors d'un incendie est enneigée!



- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons et votre terrasse;
- Mettez une pile neuve dans chaque avertisseur dès que vous emménagez (sauf pour les avertisseurs à pile au lithium);
- Prévoyez une autre sortie de secours que les portes principales, comme un balcon ou une fenêtre et assurez-vous que cette sortie est déneigée en tout temps;
- Assurez-vous que les fenêtres sont non seulement déneigées mais aussi dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation;
- Dégagez vos sorties extérieures des objets encombrants comme les pelles, la souffleuse, les meubles de patio rangés pour l'hiver;
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée.

Pour obtenir plus d'informationS sur l'évacuation en cas d'incendie communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le : www.securitepublique.gouv.qc.ca à la section sécurité incendie.





Régie intermunicipale / Bibliothèque

ADULTES

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



FRÉQUENCES DES COLLECTES DU BAC BRUN

De décembre à mars, la collecte se fait une fois par mois.

TRUCS POUR QUE LA MATIÈRE NE RESTE PAS COLLÉE AU BAC

1. Tapisser le fond du bac avec plusieurs épaisseurs de papier journal;
2. Doubler le bac avec un grand sac à feuilles en papier brun (vendus en quincaillerie).

PARTICIPATION

Ensemble, nous détournons chaque année 11 000 tonnes de matières organiques du site d'enfouissement! Les résultats sont enviables: les quantités et la qualité des matières organiques collectées confirment que la majorité des citoyens participent bien.

PAS DE SAC DANS MON BAC

Seuls les sacs en papier son admis.
Aucun sac de plastique n'est accepté, même s'il porte la mention compostable ou biodégradable.

RAPPEL POUR LE RECYCLAGE



Le plastique, le verre et le métal ne doivent JAMAIS être placés dans le bac brun, mais plutôt dans le bac de recyclage vert.

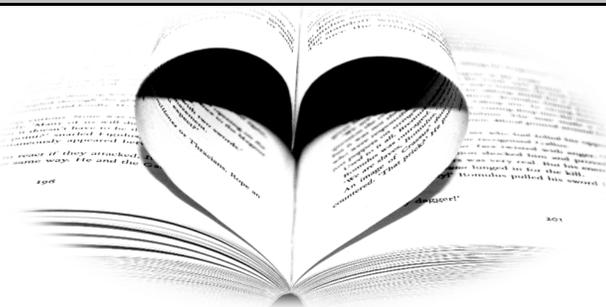
LES ANIMAUX MORTS

Dans tous les cas, ils ne doivent JAMAIS être déposés dans le bac brun ou vert.

LES CENDRES DE FOYER

Elles ne sont acceptées dans aucun bac puisqu'elles constituent un risque d'incendie important. Il est recommandé de les laisser refroidir dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Finalement, les cendres peuvent être disposées sur le terrain.

Titre	Auteur
Même les cactus fleurissent	Belzile, Carmen
Maman est partie chercher du lait	Goyer, Maude
À la grâce de Dieu (tome 1)	Lamontagne, Monique
À la grâce de Dieu (Au fil du temps, tome 2)	Lamontagne, Monique
La pause, au cœur de l'accident	Lambert, Marie-Ève
Rosaline et son destin	Marchand, Lucie
Les yeux de Sophie	Moyes, Jojo
Les paroissiens de Champs-de-Grâce tome 2)	Richard-Auger, Carole
La jeune femme des frontières	Scott, Amanda
L'autre saison	Simard, Louise
Au rythme de ton souffle	Sparks, Nicholas
Au cœur de la vallée (Partir ou rester, tome 2)	St-Georges, Madeleine
L'univers de Constance Prévost	Vallée, Amélie



ADOS ET JEUNES

Titre	Auteur
Mon premier abcdaire	Castaing, Anne
Alban le courage	Marilou Prévost, Natasha
Masha et Michka, Masha fait des bêtises	Kuzovkov, O.
La tête sous l'eau	Olivier Adam
Moi j'mange	Godin, Joanie

Organismes du territoire

FABRIQUE ST-ÉPHREM D'UPTON

Bonjour à vous tous,

J'espère que vous avez passé un excellent temps des fêtes. Pour l'année qui s'annonce, je souhaite que le meilleur vous accompagne tout au long de l'année 2019 soit la joie, la paix et l'amour.

Bonne année!

Réal Lacharité

Animateur en communauté



Communauté Chrétienne de Saint-Éphrem

Inscriptions au catéchisme



INSCRIPTIONS À LA CATÉCHÈSE 2019-2020

La communauté de St-Éphrem vous invite à inscrire votre enfant aux parcours catéchétiques dans lesquels, votre enfant pourra vivre les sacrements de l'initiation chrétienne : Pardon, 1^{re} des communions, Confirmation.

Vous pouvez inscrire votre enfant s'il est âgé de 6 ans ou plus au 30 septembre 2019.

HORAIRE DES COURS:

- 5 février parcours 2 à 18 h 30 à St-Éphrem;
- 11 février parcours 5 à 18 h 30 à St-Valérien;
- 18 février parcours 5 à 18 h 30 à St-Valérien;
- 26 février parcours 3 à 18 h 30 à St-Éphrem.

Une réponse est requise avant le 15 février 2019

Pour toute information veuillez communiquer avec monsieur Réal Lacharité au 450 230-5411 il lui fera plaisir de répondre à vos questions.

PENSÉE DU MOIS

Quand Dieu a résolu ton problème, tu as confiance en lui. Mais quand il ne résout pas ton problème, c'est lui qui a confiance en toi pour le résoudre.



Organismes du territoire



SOIRÉE CONFÉRENCE GRATUITE
et
Assemblée générale annuelle
Organisées par le **Comité de Revitalisation**
de la rivière Chibouet (CRRC)

CONFÉRENCE :

Aménagement de corridors fauniques en coulées agricoles

Charles Lussier—Géographe—C.L.G AGFOR

Date: Mercredi 20 février 2019

Heure: 19 h

Lieu : Salle municipale de Saint-Hugues
390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues



Projet d'ordre du jour :

1. Accueil et mot de bienvenue du président;
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018;
4. Présentation du rapport d'activités et des services offerts par le comité;
5. Présentation et adoption des états financiers;
6. Conférence: Aménagements de corridors fauniques en coulées agricoles;
7. Nomination du président et du secrétaire de l'élection;
8. Élection des membres du conseil d'administration.

CERCLE DES FERMIERES D'UPTON

Atelier du mois:

- Carte déco avec ruban par Colette Guilmain le 27 février 2019

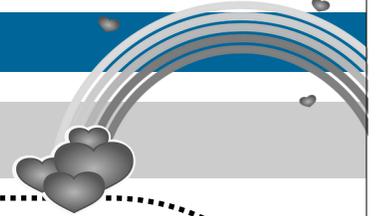
Ateliers pour les jeunes durant la semaine de relâche du 4 au 9 mars 2019:

- Atelier de boutons le mardi 5 mars 2019 de 10 h à 11 h
- Atelier de capteur de rêve le jeudi 7 mars 2019 de 10 h à 11 h

Le matériel est fourni et l'atelier est gratuit à notre local 863 rue Lanoie.



Organismes du territoire



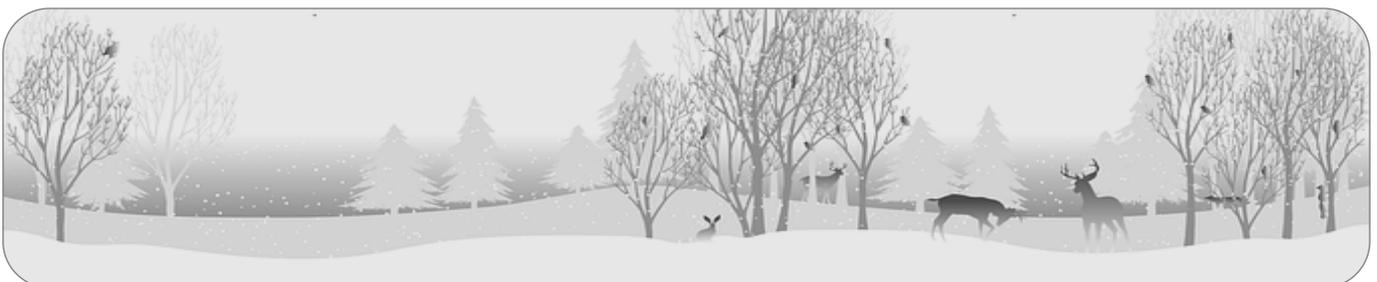
CHAUFFAGE D'APPOINT: QUELQUES CONSEILS POUR LE TEMPS FROID QUI EST À NOS PORTES!



Saviez-vous que les appareils de chauffage d'appoint sont conçus uniquement pour fournir temporairement de la chaleur et qu'ils ne doivent jamais être en fonction sans surveillance? Afin d'utiliser adéquatement et de manière sécuritaire ce type d'équipement et ainsi réduire le risque d'incendie, voici quelques conseils:

- N'utilisez que des appareils portant le sceau d'un organisme reconnu comme CSA ou ULC;
- Utilisez un radiateur électrique portatif à ventilateur uniquement pour produire de la chaleur momentanément et assurez-vous qu'il soit toujours sous surveillance. Une utilisation continue pendant des périodes prolongées augmente considérablement le risque d'incendie;
- Branchez directement l'appareil dans une prise et non dans une rallonge électrique. Ne coupez jamais la fiche du cordon d'alimentation pour le raccorder directement au réseau;
- Ne suspendez jamais ce type d'appareil au plafond ou ailleurs de quelque manière que ce soit;
- Vérifiez si votre radiateur possède un dispositif de sécurité intégré qui stoppe son fonctionnement aussitôt qu'il est renversé. En l'absence d'un tel dispositif, remplacez-le;
- Utilisez cet appareil avec prudence et discernement en tout temps puisqu'il chauffe énormément, et ce, même lors du fonctionnement normal. Il présente donc des risques d'incendie;
- Assurez-vous de positionner le chauffage d'appoint loin des matières inflammables et le plus éloigné possible des meubles;
- En cas de bris ou de défectuosité de l'appareil, débranchez-le rapidement et arrêtez de vous en servir.

En appliquant ces quelques règles, vous vous assurez d'augmenter la protection de vos biens et des personnes qui fréquentent vos bâtiments tout en diminuant les risques d'incendie.



Services des loisirs, culture et vie communautaire

Prolongation de la période d'inscription pour la session d'hiver jusqu'au 13 février 2019

Profitez d'un cours d'essai gratuit de Yoga le 6 février 2019 à la salle communautaire.

Deux blocs d'heure sont disponibles:

- * 10 h à 11 h 30
- * 19 h à 20 h 30

COMMENT S'INSCRIRE?

En personne

Présentez-vous au bureau municipal (810, rue Lanoie) dès maintenant jusqu'au 13 février 2019 durant les heures d'ouverture (lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30).

Par la poste

Complétez le formulaire d'inscription disponible au upton.ca et postez-le accompagné de votre paiement avant le 13 février 2019.

Paiement

En argent comptant ou par chèque. Les chèques doivent être faits au nom du Regroupement récréatif d'Upton et datés du jour de l'inscription.

Information

Michael Bernier
Coordonnateur en loisirs, culture et vie
communautaire
450 549-5619
loisirs@upton.ca



YOGA DOUX

Ce cours s'adresse aux personnes qui nécessitent une approche corporelle douce. C'est un cours de yoga adapté pour les gens qui avancent tout doucement en âge et que leur corps n'est plus aussi mobile qu'avant. Si nécessaire, des chaises seront à votre disposition pour certains mouvements. En plus des étirements et des exercices de tonification, un temps sera réservé pour développer votre capacité à se détendre et à respirer calmement.

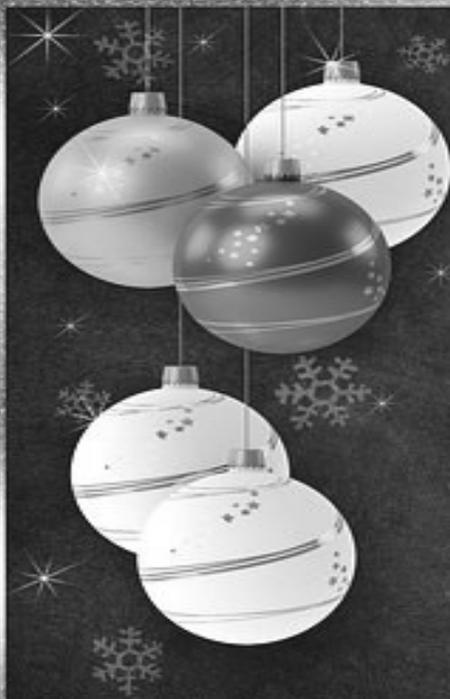
Centre Communautaire (885, rue Lanoie)
Mercredi 10 h à 11 h 30
Du 20 février au 8 mai 2019
150\$
Responsable : Suzanne Landry

YOGA POUR DÉBUTANT

Ce cours s'adresse aux personnes qui souhaitent s'initier au yoga ou pour ceux et celles qui en ont déjà fait et aimeraient reprendre tout doucement leur pratique. Le yoga permet de tonifier votre corps, de le rendre plus souple et mobile, mais aussi de développer votre capacité à se détendre, à respirer calmement et profondément. L'enseignement se fait en respect.

Centre Communautaire (885, rue Lanoie)
Mercredi 19 h à 20 h 30
Du 20 février au 8 mai 2019
150\$
Responsable : Suzanne Landry

Service des loisirs, culture et vie communautaire



UN FRANC SUCCÈS POUR LE DÎNER DE NOËL

Le dîner de Noël, offert par le Regroupement Récréatif d'Upton, qui s'est déroulé le 21 décembre dernier aura permis d'accueillir plus de 200 personnes au centre communautaire d'Upton. Les personnes présentes ont pu déguster un excellent spaghetti. De plus, lors de ce repas, le père Noël était présent pour faire tirer des cadeaux aux enfants présents.

Le Regroupement Récréatif d'Upton tient à remercier la Municipalité d'Upton, le Cercle des fermières pour la préparation de petits gâteaux, la FADOQ pour leur aide lors du service, les bénévoles qui ont contribué au succès de l'événement, la direction de l'École de la Croisée ainsi que les nombreux participants.

C'est par votre participation que nous pouvons bâtir une collectivité forte et dynamique, merci de prendre part aux activités de votre municipalité.

Association du Baseball Mineur de la Région d'Acton



2^E ÉDITION

Camp d'hiver DE BASEBALL

Inscription: 14 janvier au 17 février

**Les dimanches 24 février et 3-10-17
mars en p.m. au gymnase de la PRO**

15h45 pour Peewee - Bantam - Midget

14h30 pour Novice, Atome et Moustique

Possibilité de modification selon le nombre d'inscription
par catégorie.

Coût: 30\$

Inscrivez-vous sur le site de la Ville d'Acton Vale au
www.ville.actonvale.qc.ca
ou présentez-vous au bureau des
Services Culturels et Sportifs d'Acton Vale
1505, 3e avenue, du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00 et 13h00 - 16h30

Suivez-nous
Facebook
abmra
www.abmra.ca

INITIATION À LA MÉDITATION:

Une mini-session pour apprendre comment intégrer une pratique de méditation dans son quotidien vous est proposée par madame Suzanne Landry.

Il s'agit d'apprendre à connaître et expérimenter les bienfaits de cette pratique.

Ce temps se veut aussi un moment pour méditer ensemble.

Quand : Mardi 19 h à 20 h 15, les 29 janvier,
5 et 12 février 2019

Vendredi 10 h à 11 h 15, les 1^{er},
8 et 15 février 2019

Coût : 15\$ / 3 cours

Pour vous inscrire, veuillez communiquer
avec madame Suzanne Landry au
450 714-1979 ou par courriel à
suzlandry@gmail.com.

L'HEURE DU CONTE AVEC CÉLESTINE



*C'est bien plus qu'une histoire,
c'est un monde fou à découvrir!*

**À LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
DE 10 H À 11 H**

DATES À RETENIR:

23 février 2019

30 mars 2019

27 avril 2019

25 mai 2019

**Prenez note que durant la période estivale,
il n'y a pas d'heure du conte**

février

D déchet, **R** recyclable et **O** organique

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
					1	2 Plaisirs d'hiver
3	4 Vie active 9 h 30 à 10 h 30 Jeux 13 h à 16 h 30 Poche-babette 19 h à 21 h	5 Conseil municipal 	6	7 Pétanque 13 h à 16 h 30	8	9
10 	11 Vie active 9 h 30 à 10 h 30 Jeux 13 h à 16 h 30 Poche-babette 19 h à 21 h	12 Baseball-poche 13 h à 16 h 30	13 	14 Pétanque 13 h à 16 h 30 	15	16
17	18 Vie active 9 h 30 à 10 h 30 Jeux 13 h à 16 h 30 Poche-babette 19 h à 21 h	19 Baseball-poche 13 h à 16 h 30	20 Yoga doux 10 h à 11 h 30 Yoga débutant 19 h à 20 h 30 Cercle fermières atelier	21 Pétanque 13 h à 16 h 30	22	23 Heure du conte 10 h à 11 h
24	25 Vie active 9 h 30 à 10 h 30 Jeux 13 h à 16 h 30 Poche-babette 19 h à 21 h	26 Baseball-poche 13 h à 16 h 30	27 Yoga doux 10 h à 11 h 30 Yoga débutant 19 h à 20 h 30 Cercle fermières atelier	28 Pétanque 13 h à 16 h 30		

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

«Le Bavard» est publié et distribué vers le 25 de chaque mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués **avant le 12 de chaque mois**. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: secretariat@upton.ca.

La Municipalité d'Upton se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin. La politique de publication du journal municipal peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité au www.upton.ca